Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Conférence de presse COVID du 8 avril 2020 du Conseil d'Etat

La conférence de presse COVID-19 du Conseil d'Etat de ce 8 avril 2020 a donné au chef du Département des finances et des relations extérieures l'occasion de faire le point sur les paiements de l'Etat, qui représentent déjà un demi-milliard de francs, réparti entre les domaines santé-social et les communes, notamment. Pascal Broulis a ensuite abordé l'aspect des paiements au chômage technique et aux entreprises de construction, avant un focus sur les grands chantiers de l'Etat, conduits par la Direction générale des immeubles et du patrimoine. Ensuite, le conseiller d'Etat a présenté le plan d'action de l'Administration cantonale des impôts, qui assouplit ses processus (délais, acomptes, intérêts moratoires pour les personnes morales). La problématique des indépendants a également été évoquée. La cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a pour sa part fait état des mesures prises pour soulager le secteur de la culture, très sévèrement touché par la crise actuelle. Cesla Amarelle a annoncé la création d'un fonds d'aide d'urgence et d'indemnisation de 39 millions de francs pour le secteur culturel vaudois (cf communiqué en annexe). Enfin, Philippe Leuba, chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport a communiqué les mesures de soutien prévues pour les start-ups et scale-ups.

Dossier de presse de la conférence de presse COVID du 8 avril 2020 du Conseil d'Etat

Archives des points de presse COVID Vaud (enregistrements vidéo)

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 avril 2020